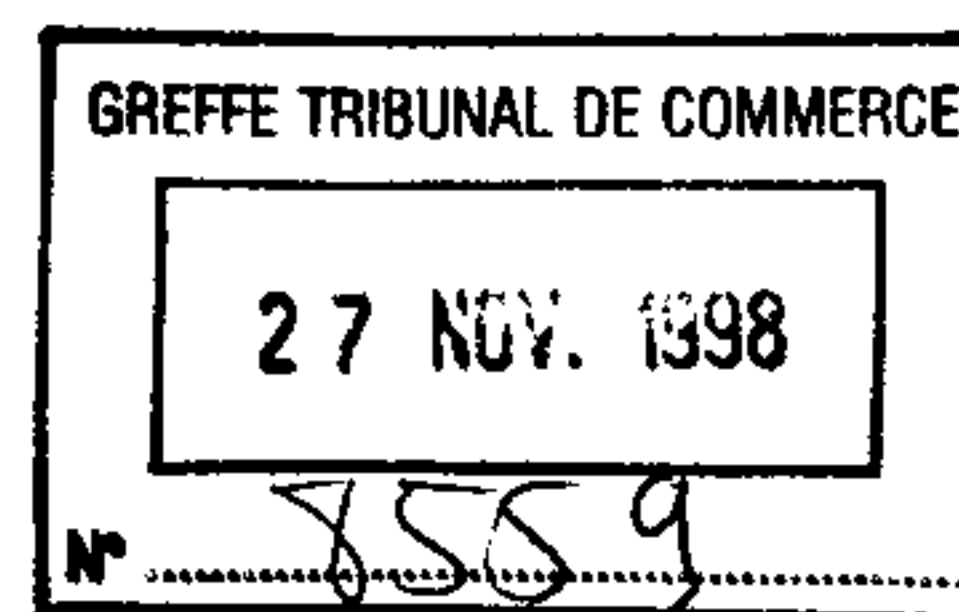




SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES-S.D.P.F

Société Anonyme au capital de 250 000 F

Siège Social : 1 rue Jean Thomas

95600 EAUBONNE

RCS : PONTOISE B 379 875 586 (90B02128)

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 26 SEPTEMBRE 1997**

L'an mil neuf cent quatre vingt dix sept,

Le 26 septembre,

A 11 heures,

Les administrateurs de la société SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES-S.D.P.F se sont réunis en Conseil, au siège social, sur convocation du Président, faite conformément aux statuts.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

Sont présents :

- Monsieur Pierre CARLE
- Madame Nicole CARLE
- Monsieur Anthony CARLE

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Pierre CARLE préside la séance.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal des délibérations de la précédente réunion et le Conseil adopte ce procès-verbal.

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un administrateur à titre provisoire en remplacement de Monsieur Anthony CARLE, démissionnaire,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président expose au Conseil que, par suite de la démission de Monsieur Anthony CARLE, de ses fonctions d'Administrateur, à compter du 30/09/1997, puisqu'il devient salarié de la société (Directeur Juridique) à compter du 1/10/1997, un siège de membre du Conseil d'Administration est devenu vacant.

Puis il est rappelé que lorsque, par suite de vacance par décès ou par démission d'un ou plusieurs sièges de membres du Conseil d'Administration, le nombre de ceux-ci est devenu inférieur au minimum statutaire, sans toutefois être inférieur au minimum légal, l'article 94 de la loi du 24 juillet 1966 prévoit que le Conseil doit procéder à des nominations à titre provisoire dans les trois mois du jour où se produit la vacance.

Le Président expose au Conseil que le nombre des membres en fonction étant devenu inférieur à trois, minimum prévu par les statuts, il y a lieu de procéder à la nomination d'un nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Anthony CARLE.

Il propose donc aux membres du Conseil la nomination à titre provisoire de :

- Madame Valérie CARLE,
née le 20/04/1964 à SAINT DENIS (93), de nationalité française
demeurant 4 allée du Castel, 95580 MARGENCY

et leur offre la parole.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité, de nommer administrateur à titre provisoire Madame Valérie CARLE, en remplacement de Monsieur Anthony CARLE, démissionnaire.

Conformément à la loi, cette nomination est faite sous réserve de sa ratification par la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Madame Valérie CARLE exercera ses fonctions d'administrateur pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir dans l'année 1999 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé clos le 31/12/1998.

Madame Valérie CARLE entre alors en séance et déclare qu'il accepte les fonctions d'administrateur, qu'il satisfait aux règles légales relatives au cumul des fonctions d'administrateur et qu'il n'est frappé par aucune mesure ni disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

Le Conseil donne tous pouvoirs à son Président ou à toute personne qu'il se substituerait pour remplir toutes formalités de publicité ou autres prescrites par la loi.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur au moins.

Un Administrateur

Le Président

P. CANE

COPIE CERTIFIÉE CONFORME A L'ORIGINAL

A large, stylized handwritten signature, possibly reading 'J' or 'I', followed by a smaller mark resembling a checkmark or the number '3'.

THE UNIVERSITY OF CHICAGO